

PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sommaire :

- I. Le cadre général du compte administratif
- II. Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement 2021
- III. Présentation des dépenses et des recettes d'investissement 2021
- IV. Présentation et affectation des résultats 2021
- V. Compte administratif 2021 du budget annexe : lotissement de la Zone des Perches (zone d'activités de la route du circuit- St Parize)

I. Le cadre général du compte administratif

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de pouvoir permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif 2021 est conforme en tous points au compte de gestion 2021 édité par le comptable assignataire, Monsieur ANDRIOT. Il a été voté en conseil communautaire le 7 avril 2022 et a été adopté à l'unanimité sans aucune observation.

II. Présentation des dépenses et des recettes de fonctionnement 2021

II-1 Dépenses

N° de chapitre	Libellé	Réalisé 2021	%
011	Charges à caractères général	167 519,28	5
012	Charges de personnel et frais assimilés	163 372,36	5
65	Autres charges de gestion courante (dont 65548)	838 870,45	24
66	Charges financières	23 332,10	1
67	Charges exceptionnelles	0,00	
014	Atténuation de produits (AC/FPIC/FNGIR)	2 318 240,04	65
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 751,13	1
Total dépenses de fonctionnement		3 546 085,36	100

Sur les 3 546 085,36€ de budget, la CCLA reverse environ 20% au SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier (chapitre 65) pour faire fonctionner le service d'enlèvement et de traitement des déchets.

65% du budget sont reversés aux communes membres à travers les allocations compensatrices (2 048 576€) et à l'Etat au titre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 176 042€ et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 93 622€

Ce qui laisse un budget 'propre à la CCLA' pour son fonctionnement d'environ 502 000€

Sur ce budget restant, la répartition des dépenses est la suivante :

➤ Au **chapitre 011** les dépenses concernant les charges à caractère général représentent **33%** du budget

Il s'agit ici des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures, équipements publics et des services : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fourniture et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie, des véhicules des services techniques...

Pour rappel, la CCLA est hébergée par la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, conformément aux statuts qui prévoient le siège de la com com à la Mairie du Président.

Les structures gérées par la CCLA sont : le Zébulleparc, le stade de maniabilité situé à Saint-Parize-le-Châtel ainsi que les Zones d'Activités de Magny-Cours, Saint Eloi, Saint-Parize et Sauvigny pour lesquelles elle assure l'entretien de la voirie.

➤ Au **chapitre 012** qui concerne les frais de personnel : **33%** du budget

La CCLA fonctionne avec un service administratif composé d'une DGS et d'un Agent de développement, un service technique composé de 2 agents ainsi qu'avec un service culturel composé par un agent à mi-temps.

➤ Au **chapitre 65** qui concerne les autres charges de gestion courante : **23%** du budget

Ce chapitre correspond au versement des indemnités des élus, aux subventions versées aux associations ainsi qu'aux participations versées aux organismes de regroupement auxquels la CCLA adhère.

A noter que pour l'année 2021, aucune subvention n'a été demandée par les associations du territoire.

La CCLA contribue au fonctionnement des organismes suivants :

(le **SYCTOM** pour l'enlèvement et le traitement des OM)

Le **P.E.T.R. Pays Val de Loire Nivernais** (plus d'infos sur <https://www.accelerateurdeprojet.fr>)

Le Syndicat mixte de **Nièvre Numérique** dans le cadre de l'installation de la fibre (plus d'infos sur <http://www.nievrenumerique.com>)

Le **SCoT du Grand Nevers** dans le cadre de ses projets d'aménagement du territoire (plus d'infos sur <https://www.scotgrandnevers.fr>)

L'Office de tourisme de Saint-Pierre-Magny-Cours dans le cadre de la promotion touristique

➤ Au **chapitre 66** concernant le remboursement des intérêts d'emprunts (4) : **5%** du budget

Pour rappel la CCLA a 2 emprunts en cours

Le 1^{er} concerne les travaux réalisés pour l'aménagement du site Zébulleparc, souscrit en 2017 pour un montant de 475 589€. Cet emprunt, d'une durée de 20 ans se terminera en 2037. Pour 2021, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 2 770.20€

Le second concerne les travaux pour la montée en débit du territoire et notamment la fibre, pour un montant total de 968 890€. Il a été souscrit en 2019, pour une durée de 25 ans, il se terminera donc en 2044. Pour 2021, la part des intérêts liés à cet emprunt représente 16 666.84€ + une échéance de 2019 oubliée de 4 462.71€

Au **chapitre 042** concernant les dotations aux amortissements : **7%** du budget

Définition de l'amortissement en comptabilité publique : *Il est la constatation de l'amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif qui résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. L'amortissement permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.*

II-2 Recettes

N° de chapitre	Libellé	Réalisé 2021	%
002	Résultat de fonctionnement reporté 002		
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	4 600,00	0,12
73	Impôts et taxes	3 138 140,68	81,73
74	Dotations, subventions, participations	685 602,00	17,86
75	Autres produits de gestion courante	2 501,64	0,07
77	Produits exceptionnels	4 501,63	0,12
013	Atténuation de charges	4 373,66	0,11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	
Total recettes de fonctionnement		3 839 719,61	100

La plus grosse recette de la CCLA arrive par les impôts qui représentent plus de 80% sur le montant total des recettes.

On y retrouve la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM), l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER), la part EPCI de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, la fraction de TVA reversée par l'Etat suite à la suppression de la Taxe d'Habitation, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et enfin la Taxe de séjour.

Une autre part importante des recettes provient des dotations de l'Etat pour compenser notamment les exonérations accordées aux industries sur la base des valeurs locatives ainsi que la dotation de groupement de communes et la dotation d'intercommunalité.

III. Présentation des dépenses et des recettes d'investissement 2021

III-1 Dépenses

N° de compte	Libellé	Réalisé 2021	%
001	Résultat d'investissement	16 382,45	3
16	Emprunts et dettes assimilées	70 874,36	13
204	Subventions d'équipement versées	439 658,00	80
21	Immobilisations corporelles	14 311,18	3
23	Immobilisations en cours	7 314,26	1
Total dépenses d'investissement		548 540,25	100

La section d'investissement a commencé son exercice 2021 avec un solde 2020 déficitaire de 16 382.45€ (chapitre 001)

Concernant le **chapitre 16**, il s'agit du remboursement du capital de la dette (cf. paragraphe chapitre 66 en dépenses de fonctionnement).

Au chapitre 204 et concernant les subventions d'investissement versées, il s'agit pour la plus grosse partie de la participation aux travaux d'installation de la fibre optique sur le territoire. Subvention versée à Nièvre Numérique (403 680€)

Pour les 35 000 € restant, ce sont des subventions octroyées aux petites entreprises du territoire, mises en place dans le cadre du Pacte Régional des Territoires et en partenariat avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

Au chapitre 21 des dépenses relatives à l'achat de matériel informatique, de visioconférence et du mobilier ainsi que quelques équipements pour le Zébulleparc.

Au chapitre 23, les 7 314.26€ de dépenses concernent des frais de maîtrise d'œuvre et de géomètre relatifs au projet de passerelle au-dessus du canal latéral à la Loire à Chevenon.

III-2 Recettes

N° de compte	Libellé	Réalisé 2021	%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 751,13	15
10	Dotations, fonds divers et réserves	188 482,75	84
13	Subventions d'investissement	1 645,00	1
Total recettes d'investissement		224 878,88	100

Au chapitre 040 : les recettes liées aux écritures de provisions aux amortissements qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 10 : 153 626.02€ proviennent de l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'année 2020 et représentaient le besoin de financement de la section en début d'exercice 2021 et 34 856.73€ proviennent du Fonds de Compensation sur la TVA (FCTVA) que l'EPCI retouche (16.404% du montant de la dépense) sur les opérations d'investissement (achat TTC).

Au chapitre 13 : une subvention D.E.T.R. relative à l'achat du système de visioconférence.

IV. Présentation et affectation des résultats 2021

Résultats 2021

Montant total des recettes de fonctionnement	3 839 719,61 €
Montant total des dépenses de fonctionnement	3 546 085,36 €
résultat de l'exercice 2021	293 634,25 €
report de l'exercice précédent	409 552,93 €
Résultat à affecter (002) RF	703 187,18 €
Montant total des recettes d'investissement	224 878,88 €
Montant total des dépenses d'investissement	548 540,25 €
résultat 2021 de la section d'investissement	323 661,37 €
report de l'exercice précédent	257 888,41 €
résultat section investissement (001) DI	65 772,96 €
RAR recettes 2021	125 668,77 €
RAR dépenses 2021	23 170,50 €
Solde RAR (positif)	102 498,27 €

V. Compte administratif 2021 du budget annexe – Lotissement ZA route du circuit

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés			49 511,70 €		49 511,70 €	
Opérations de l'exercice 2021	10 110,45 €	16 177,50 €	0,00 €	10 110,45 €	10 110,45 €	26 287,95 €
Totaux	10 110,45 €	16 177,50 €	49 511,70 €	10 110,45 €	59 622,15 €	26 287,95 €
Résultats de clôture		6 067,05 €	-39 401,25 €		-33 334,20 €	

Les recettes de fonctionnement correspondent à la vente du lot 1 de la Zone.

Les dépenses correspondent à des écritures de gestion de stock.